



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Pierres d'histoire et Terre d'avenir

RAPPORT ANNUEL

SUR LA QUALITE ET LE PRIX

DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION

ET DE GESTION DES DECHETS

ANNEE 2025

CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE
9, Place de la Bouverie – BP 63
42190 CHARLIEU

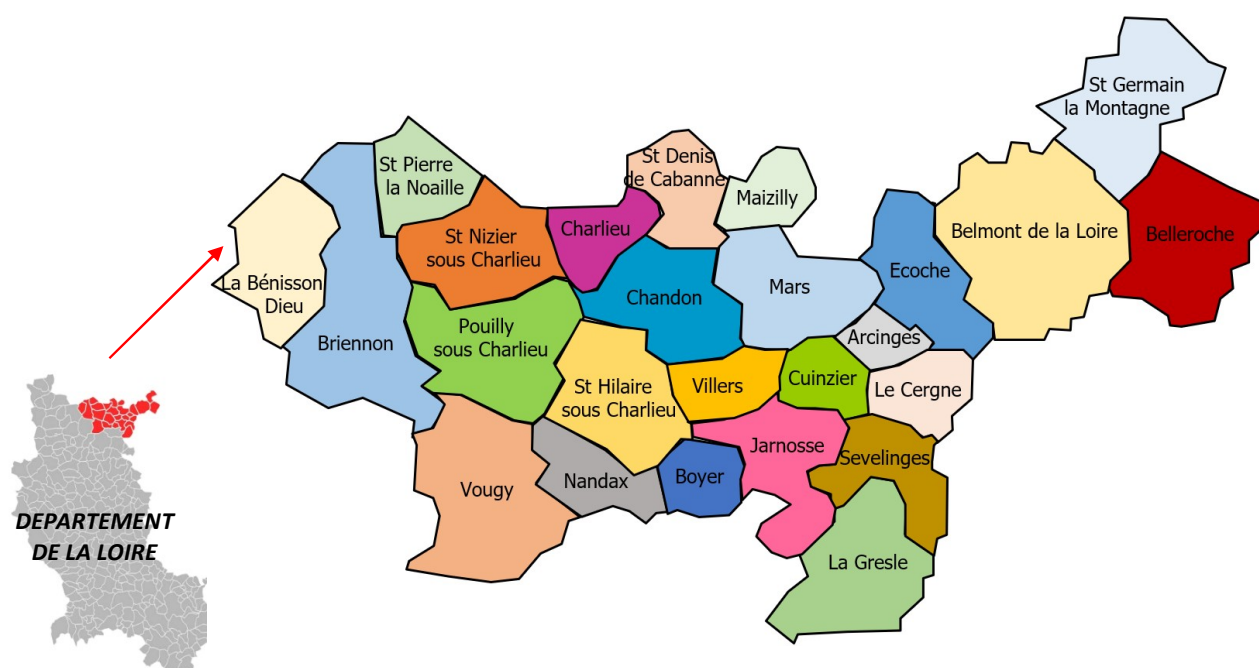
Synthèse introductive :

Charlieu-Belmont Communauté est le résultat de la fusion entre les Communautés de communes du Canton de Belmont-de-la-Loire et du Pays de Charlieu au 1^{er} janvier 2013.

Située géographiquement au Nord-Est du département de la Loire, la collectivité regroupe 25 communes pour 23 400 habitants (population municipale 2022 valable au 1^{er} janvier 2025).

Liste des 25 communes :

- | | | | |
|---------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------------|
| - Arcinges | - Belleruche | - Belmont-de-la-Loire | - Boyer |
| - La Bénisson-Dieu | - Briennon | - Le Cergne | - Chandon |
| - Charlieu | - Cuinzier | - Ecoche | - La Gresle |
| - Jarnosse | - Maizilly | - Mars | - Nandax |
| - Pouilly-sous-Charlieu | - St-Denis-de-Cabanne | - St-Germain-la-Montagne | - St-Hilaire-sous-Charlieu |
| - St-Nizier-sous-Charlieu | - St-Pierre-la-Noaille | - Sevelinges | - Villers |
| - Vougy | | | |



Le service déchets ménagers et assimilés fonctionne grâce à :

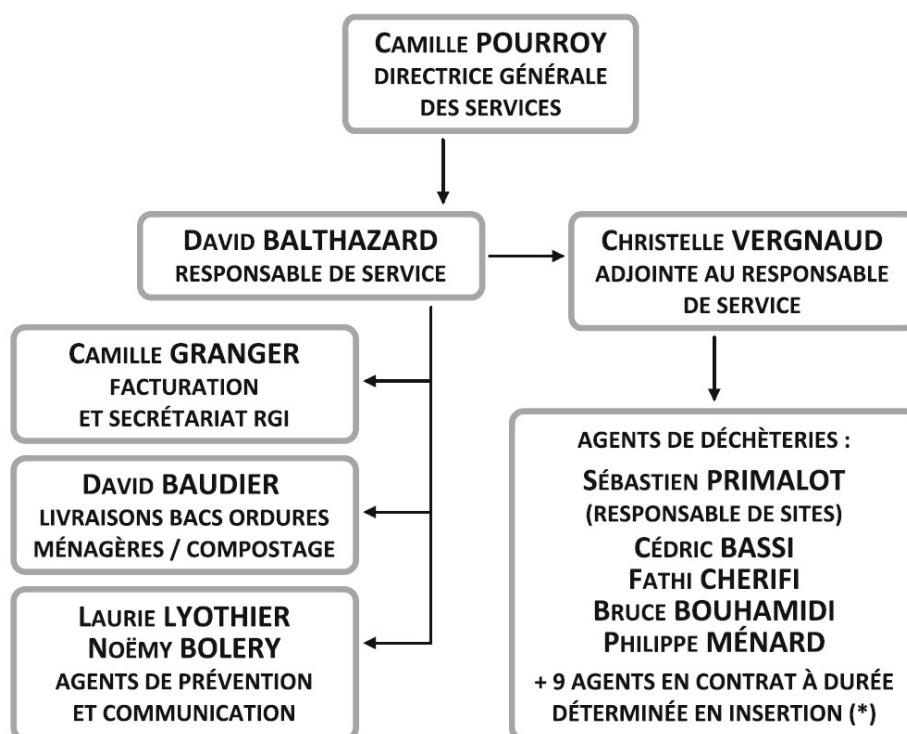
1/ un pilotage politique :

- Un Vice-Président, M. Henri GROSDENIS ;
- Un comité consultatif « déchets ménagers » composé de membres de chaque commune, qui se réunit régulièrement.

En outre, des réunions annexes peuvent être organisées par groupes de travail sur des thématiques précises.

En 2025, notre service a organisé 4 comités déchets.

2/ une équipe technique :



Dans le cadre de la mutualisation avec les communes, Jean-Noël AUGAY, employé communal de Saint-Germain-la-Montagne, effectue en moyenne 6h par semaine en accueil déchèteries.

(*) Le service Déchets ménagers s'inscrit dans la démarche d'Atelier Chantier d'Insertion portée par la Communauté de communes. Ainsi, elle intègre en permanence dans son équipe polyvalente de déchèteries en moyenne 9 agents en Contrat à Durée Déterminée en Insertion. L'Atelier Chantier d'Insertion est un dispositif financé par l'Etat.

Les objectifs du service fixés sur 2025 étaient :

- ✓ Déployer des équipements de pré-collecte « Hors foyer » dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et sur l'espace public ;
- ✓ Etudier la mise en place d'une déchèterie mobile afin de faciliter l'accès au service aux usagers confrontés à une problématique de mobilité ;
- ✓ Assurer le suivi de la nouvelle facturation de la Redevance Générale Incitative (RGI) ;
- ✓ Déployer une caméra embarquée sur le camion de collecte des emballages, en lien avec le prestataire, pour contrôler la qualité du tri des emballages ;
- ✓ Déployer une nouvelle signalétique en déchèteries.

1/PRESENTATION

En 2025, Charlieu-Belmont Communauté exerce, au titre des compétences obligatoires, les compétences suivantes : le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la collecte et le traitement des déchets ménagers, l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage, la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, la gestion de l'eau potable et les assainissements collectif et individuel.

La collectivité assure la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés. Elle a délégué le traitement au SEEDR (Syndicats d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) qui regroupe quatre Communautés de communes et une Communauté d'Agglomération, soit 149 551 habitants (population municipale 2020 valable au 1^{er} janvier 2023).

La collectivité a mis en place plusieurs outils de réduction des tonnages des ordures ménagères :

- ✓ Tri sélectif
- ✓ Déchèteries
- ✓ Collecte des textiles, linges de maison et chaussures
- ✓ Collecte des encombrants
- ✓ Collecte des cartons auprès des artisans/commerçants
- ✓ Compostage

2/ORGANISATION ET RESULTATS DES DIFFERENTES COLLECTES

La collecte des déchets est organisée principalement en prestations de service comme suit :

Collectes	Date marché	Prestataires
OMR	2023-2027	SECAF CHAMFRAY
Papiers	2025-2027	SECAF CHAMFRAY
Verre	2025-2027	SECAF CHAMFRAY
Emballages	2025-2027	SUEZ
Déchèteries	2025-2028	SECAF CHAMFRAY
Cartons des professionnels	2023-2027	SECAF CHAMFRAY (SUEZ en sous-traitance)

2-1. La collecte et le traitement des ordures ménagères

La collecte s'effectue en porte-à-porte dans des bacs roulants équipés d'une puce électronique permettant de comptabiliser le nombre de collectes annuel à intégrer dans le calcul de la RGI.

La collecte est réalisée à raison d'une tournée tous les 15 jours pour toutes les communes. Une à deux collectes par semaine ont été maintenues pour certains professionnels, administrations et habitats collectifs. La SECAF CHAMFRAY utilise 3 bennes à ordures ménagères (26t, 19t et 3.5t) pour cette collecte, dont 2 nouvelles acquises par le prestataire au démarrage du nouveau marché.

Un calendrier de collecte est distribué chaque année pour indiquer aux usagers les jours et semaines de collecte et les rattrapages en cas de jour férié. Il permet aussi à chaque foyer de noter les dates de présentation de leur bac et de garder ainsi un contrôle permanent sur leur production d'ordures ménagères.

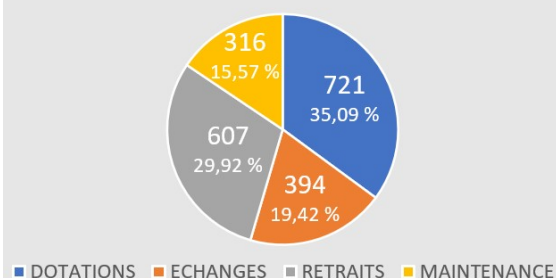


La gestion et la maintenance des bacs à ordures ménagères est assurée en régie.

Environ 11 400 bacs sont attribués.

2 029 interventions ont été réalisées en 2025 pour un total de 19 236 km parcourus (contre 2 043 interventions pour 18 273 km en 2024).

2 029 interventions réalisées en 2025



Sur l'année 2025, le taux moyen global de présentation des bacs à la collecte est de 32.70 %, soit un tiers des bacs collectés chaque quinzaine.

Communes concernées	Taux moyen de collecte des bacs 2024	Taux moyen de collecte des bacs 2025
Arcinges	26.10 %	26.40 %
Belleroche	24.00 %	23.20 %
Belmont-de-la-Loire	31.70 %	31.80 %
Boyer	27.30 %	26.60 %
Briennon	35.60 %	34.30 %
Chandon	31.10 %	30.80 %
Charlieu	39.20 %	38.10 %
Cuinzier	30.70 %	31.50 %
Ecoche	24.90 %	26.50 %
Jarnosse	28.00 %	27.50 %
La Bénisson-Dieu	32.40 %	33.70 %
La Gresle	27.90 %	25.70 %
Le Cergne	32.00 %	29.80 %

Communes concernées	Taux moyen de collecte des bacs 2024	Taux moyen de collecte des bacs 2025
Maizilly	29.60 %	27.00 %
Mars	26.40 %	26.60 %
Nandax	37.40 %	37.00 %
Pouilly-sous-Charlieu	37.30 %	36.00 %
St-Denis-de-Cabanne	30.00 %	29.00 %
St-Germain-la-Montagne	22.30 %	22.20 %
St-Hilaire-sous-Charlieu	29.20 %	26.80 %
St-Nizier-sous-Charlieu	38.60 %	37.50 %
St-Pierre-la-Noaille	31.30 %	32.60 %
Sevelinges	29.80 %	29.50 %
Villers	33.40 %	31.70 %
Vougy	37.00 %	35.00 %
Taux moyen général	33.60 %	32.70 %

Depuis 2023, trois abris bacs à ordures ménagères résiduelles sont installés dans le centre-ville de Charlieu. Ce dispositif de collecte se substitue au bac individuel pour les usagers n'ayant pas d'espace de stockage.

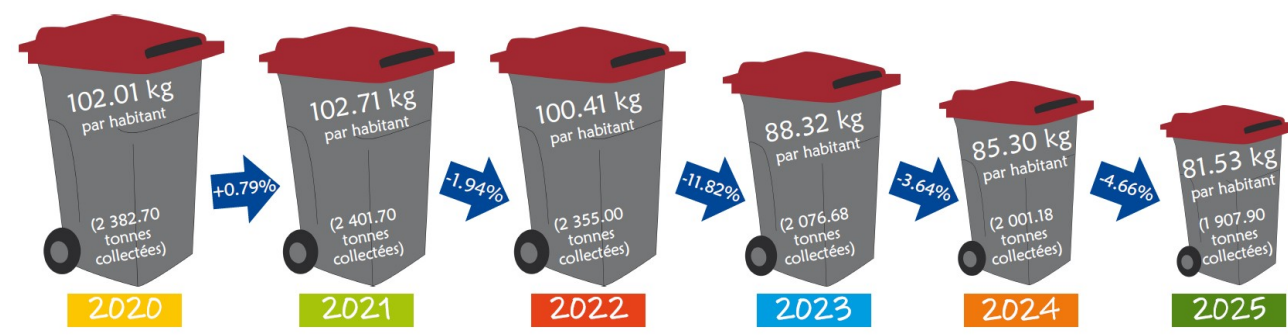
Deux abris bacs, à destination des résidences secondaires, ont également été déployés : à Belmont-de-la-Loire en 2024 et à Ecoche en 2025.

Au 31/12/2025, 213 usagers étaient rattachés aux abris bacs.



Evolution du tonnage OMR depuis 2020 :

En 2025, 1 907.90 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 81.53 kg par habitant.



Que deviennent les ordures ménagères une fois collectées ?



2-2. La collecte sélective en Points d'Apport Volontaire et déchèteries

La collectivité dispose d'un parc de 297 colonnes de tri en apport volontaire réparties sur les 25 communes, dont 128 pour les emballages, 90 pour le verre et 79 pour les papiers. En complément, on note la présence de trois bennes de 30 m³ dédiées à ces trois flux à la déchèterie de Pouilly-sous-Charlieu, ainsi qu'une collecte des papiers par Valorise dans les mairies, écoles et accueils de loisirs.

Performances de tri par habitant pour 2025 :



	2024	2025	Variation 2024/2025
Tonnages papiers collectés	372.89	359.56	-3.57 %
Tonnages verre collectés	981.74	994.35	+1.28 %
Tonnages emballages ménagers collectés	1 000	1 056.10	+5.61 %
Tonnages refus emballages centre de tri	308.54	315.88	+2.38 %

En 2025, notre collectivité a débuté le déploiement d'équipements dans le cadre du projet « Tri hors foyer ». Celui-ci vise à favoriser le tri des déchets dans les lieux publics (bâtiments publics, espace public, parc, jardins...) et lors des manifestations associatives. Il émane d'une obligation inscrite dans la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire).

Les deux premières phases ont été réalisées :

- En juin 2025, déploiement pour l'événementiel
 - 9 colonnes de tri mobiles « emballages »
 - 3 colonnes de tri mobiles « verre »
 - 6 supports de tri « emballages » et « ordures ménagères »
(équipements mis à la disposition des associations organisatrices, sur demande, le temps de la manifestation)
- En décembre 2025, déploiement dans les ERP
 - 160 bacs de tri « emballages » et « verre »
(équipements mis à la disposition des communes de manière permanente)

52 prêts de matériel en 2025, majoritairement sur la saison estivale



Pour ce projet, le service a déposé, en mai 2025, une candidature à l'Appel à projets « Hors foyer » afin de pouvoir bénéficier du soutien financier de CITEO, l'éco-organisme agréé par l'Etat pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques.

Le dossier a été retenu et une enveloppe maximale de 42 800 € a été allouée par CITEO.

Face à la dégradation de la qualité du tri des emballages depuis 2020, le service a déployé une caméra embarquée sur le véhicule de collecte des PAV emballages pour un montant de 14 700 € TTC.

Cet équipement permet, grâce à l'intelligence artificielle, de détecter les anomalies de collecte. Les données visuelles collectées remontent ensuite sur une plateforme. Le suivi et l'exploitation des données sont assurés par le service afin de permettre d'identifier les points où les erreurs de tri sont les plus importantes, puis de cibler la prévention sur ces secteurs identifiés.

Après une période d'utilisation et d'analyse, le service a constaté que le système ne répondait pas pleinement aux besoins opérationnels, en raison de problèmes de détection des anomalies et d'une inadéquation liée au mode de collecte en apport volontaire. Pour ces raisons, il a été décidé de ne pas reconduire le dispositif en 2026.

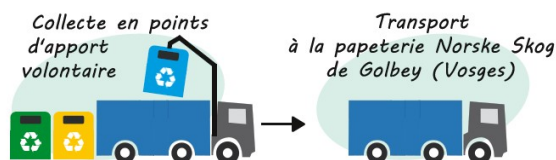
Que deviennent les emballages une fois collectés ?



Que devient le verre une fois collecté ?



Que deviennent les papiers une fois collectés ?



2-3. Le nettoyage des dépôts illicites aux Points d'Apport Volontaire

Le nettoyage des dépôts illicites au pied des PAV est effectué à raison de 3 jours par semaine, chaque tournée mobilisant 2 agents du service.

Le coût annuel est estimé à 47.500 € (contre 50.000 € en 2024) pour une estimation de 100 tonnes collectées (23 tonnes triées et 77 tonnes enfouies). Ce coût prend en compte le temps agents pour le nettoyage, le tri, le suivi, les équipements divers, le carburant, l'assurance, le transport et le traitement des déchets collectés.



La collectivité s'est engagée dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus en signant une convention de soutien avec CITEO pour la période 2023-2029. En ce sens, un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) a été établi et mis en œuvre afin de sensibiliser tous les publics à cette thématique. Un soutien financier de 30 000 € par an nous est alloué par CITEO.

2-4. La collecte des textiles, linges de maison et chaussures

Tous les textiles usagés peuvent être déposés dans les conteneurs blancs « Le Relais » qui sont implantés près de certains Points d'apport volontaire, mais également dans les déchèteries intercommunales. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paires, dans un sac fermé.

Pour l'année 2025, 97.61 tonnes de textiles ont été collectées (contre 88.46 en 2024).

2-5. La collecte des cartons des artisans/commerçants

Les cartons sont collectés le jeudi matin par la société SUEZ, sous-traitant de la SECAF CHAMFRAY. Certaines communes sont collectées à une fréquence hebdomadaire, d'autres à la quinzaine ou mensuellement. Pour l'année 2025, 189.70 tonnes de cartons ont été collectées (contre 187.74 en 2024).

2-6. La collecte des encombrants

La collecte des encombrants est réservée aux usagers de plus de 75 ans ou à mobilité réduite, sur réservation. Ce service est réalisé en régie.

2-7. La collecte des biodéchets

Afin de se conformer à la loi AGECE qui régit le tri à la source et la valorisation des biodéchets pour tous les ménages, notre collectivité a choisi la gestion de proximité des biodéchets.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Des composteurs individuels de 400 litres, en bois, sont proposés à tarif préférentiel aux usagers du territoire. En 2025, 88 composteurs individuels ont été acquis par des usagers (contre 283 en 2024).

Actuellement, 23 sites de compostage partagé sont en fonctionnement sur le territoire, dont 3 nouveaux installés en 2025 : deux à Pouilly-sous-Charlieu (rue des Maraîchers ; rue de la Croix Buisson) et un à Vougy (rue du 19-Mars-1962).

COMPOSTAGE PARTAGÉ



2-8. La collecte des déchèteries intercommunales

Deux déchèteries, gérées en régie, sont à la disposition des usagers du service sur le territoire, à Pouilly-sous-Charlieu et à Belmont-de-la-Loire.



HORAIRES D'OUVERTURE

ÉTÉ
01/04
AU 31/10



LUNDI AU VENDREDI
9H - 12H / 14H - 18H
SAMEDI
9H - 18H

HIVER
01/11
AU 31/03



LUNDI AU VENDREDI
9H - 12H / 13H30 - 17H30
SAMEDI
9H - 17H30



HORAIRES D'OUVERTURE

ÉTÉ
01/04
AU 31/10



LUNDI ET MERCREDI
9H - 12H
VENDREDI ET SAMEDI
9H - 12H / 13H - 17H30

HIVER
01/11
AU 31/03



LUNDI ET MERCREDI
9H - 12H
VENDREDI ET SAMEDI
9H - 12H / 13H - 17H

L'accès aux deux sites est réservé aux usagers du territoire munis du badge qui leur a été fourni :



A noter : En cas d'alerte canicule orange ou rouge déclenchée par Météo France, les déchèteries sont ouvertes uniquement de 9h à 13h aux jours d'ouverture habituels

La société SECAF CHAMFRAY assure la collecte et le transport des bennes depuis le 1^{er} janvier 2025 pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans.

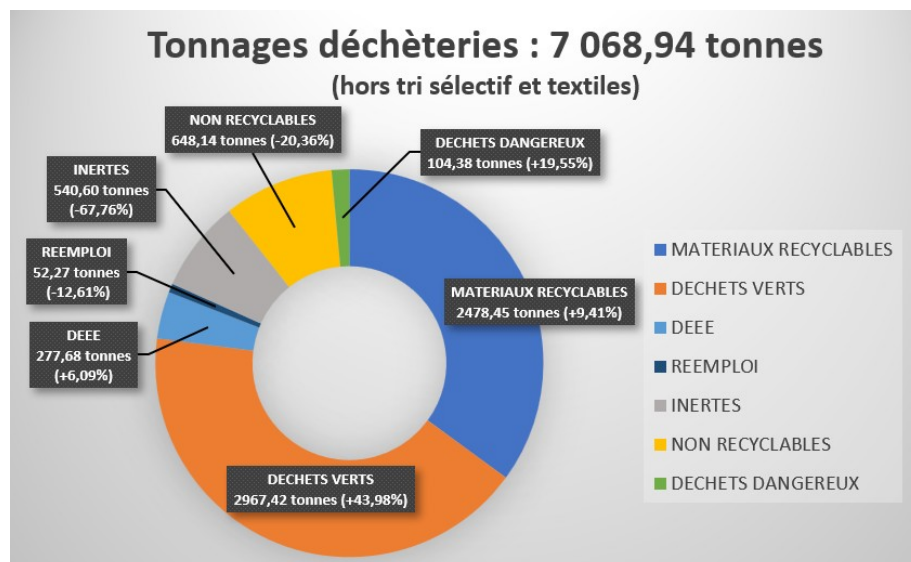
Fréquentation 2025 :

73 597 ENTRÉES

	Pouilly		Belmont	
	2024	2025	2024	2025
Particuliers	66 500	61 156	8 307	8 168
Administrations	1 811	1 839	76	84
Artisans/Commerçants	2 704	2 220	123	130
Total	71 015	65 215	8 506	8 382
Progression annuelle	- 6.76%	- 8.17%	- 4.09%	- 1.46%

En plus des équipements classiques de déchèterie, le site de Pouilly-sous-Charlieu compte une plateforme de broyage des déchets verts d'environ 1 500 m². Cette plateforme accueille l'ensemble des déchets verts entrants dans les deux déchèteries.

Une filière de co-compostage à la ferme des déchets verts a été mise en place en partenariat avec le SEEDR, la Chambre d'Agriculture de la Loire et la Fédération Départementale des Cuma. En 2025, 4 campagnes de broyage ont été réalisées. Les 2 967,42 tonnes de broyat issues de ces campagnes (contre 2 060,96 tonnes en 2024) ont ensuite été livrées à 15 agriculteurs signataires de la charte. Par la suite, les agriculteurs réalisent eux-mêmes le mélange avec leurs effluents et, après maturation, le compost obtenu est répandu dans leurs champs.



Matériaux recyclables : Articles de bricolage et jardinage ; Articles de sport et loisirs ; Bois ; Bouchons plastiques et liège ; Cartons bruns ; Ferraille ; Huiles ménagères ; Jouets ; Laine de verre ; Menuiseries vitrées ; Mobilier ; Plâtre ; Plastiques ; Pneus ; Polystyrène ; Souches ; Textiles.

Inertes : Gravats ; Gravats plâtrés ; Terre.

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques ; Lampes et néons.

Déchets dangereux : Amiante ; Batteries ; Camping gaz ; Cartouches d'encre ; Extincteurs ; Huile moteur ; Piles ; Produits toxiques ; Radios.

Ces dernières années ont été marquées par la mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en déchèteries : les pneumatiques en 2022 ; les Articles de Sports et Loisirs (ASL), les Articles de Bricolage et Jardinage Thermiques (ABJ) et les Jouets en 2023 ; les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB^(*)) en 2024. Ces flux sont aujourd'hui financés par des éco-organismes qui supportent intégralement ou partiellement les coûts de transport et/ou de traitement.

La filière Polystyrène s'est ajoutée en avril 2025 à la liste de ces nouvelles filières qui, au-delà de l'enjeu financier, contribuent à détourner une partie des déchets autrefois orientée vers le centre d'enfouissement, favorisant ainsi le recyclage ou la valorisation matière. Cette évolution s'inscrit pleinement dans notre démarche de réduction des volumes de déchets ultimes et contribue à l'atteinte des objectifs de réduction des flux fixés par la loi AGECE.

^(*) Bois PMCB ; Ferraille ; Gravats ; Laine de verre ; Menuiseries vitrées ; Plastiques PMCB ; Plâtre.

La mise en place de ces nouvelles filières nécessite de renouveler la signalétique sur sites.

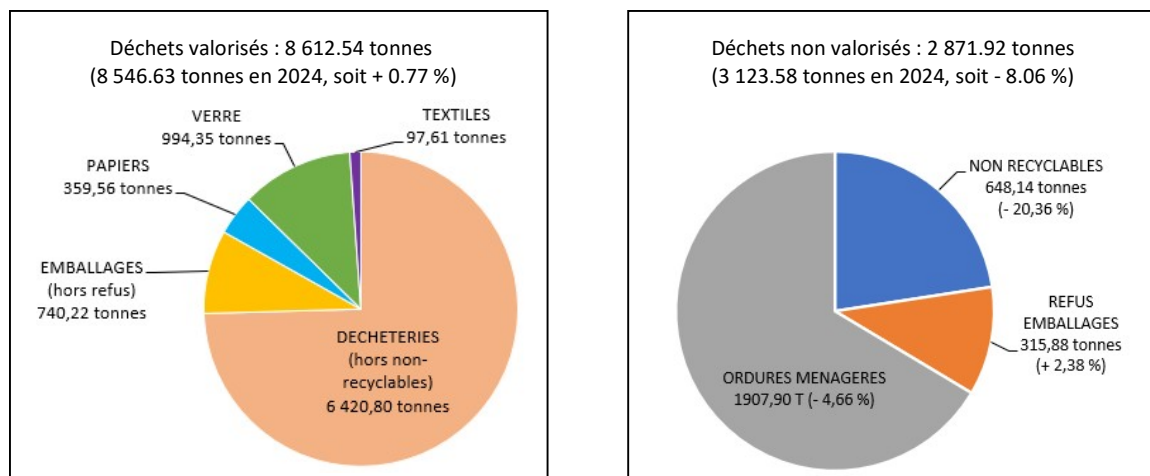
Néanmoins, la refonte des consignes de tri n'étant toujours pas finalisée par les éco-organismes, le projet de nouvelle signalétique, programmé initialement en 2025, a été reporté à 2026.

Début 2025, le service a réalisé une étude pour la mise en place d'une déchèterie mobile afin de faciliter l'accès au service aux usagers confrontés à une problématique de mobilité. Un groupe de travail a été constitué parmi les membres du comité consultatif « Déchets ménagers ».

Présenté au bureau exécutif, le projet n'a finalement pas été retenu.

3/BILAN VALORISATION PAR FLUX

En 2025, 11 484,46 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits sur le territoire. 74.99 % ont été valorisés et 25.01 % non valorisés :



4/OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

Plusieurs textes de loi fixent des objectifs en matière de réduction des déchets et de performance de valorisation :

- ✓ Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV - 17 août 2015)
- ✓ Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC - 10 février 2020)
- ✓ Ordonnance du 29 juillet 2020

Afin de formaliser les actions de sensibilisation à mener, notre collectivité a élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, sur la période 2023-2028.

Le PLPDMA a été construit autour de 5 axes de travail : « Réduire et valoriser les biodéchets » ; « Sensibiliser et communiquer sur la prévention des déchets » ; « Accompagner les associations et entreprises à la réduction des déchets » ; « Favoriser le réemploi et la réparation » ; « Exemplarité de la collectivité ».

4.1. Animations jeunesse

En 2025, 79 animations ont été réalisées dans 23 écoles différentes pour 1 115 élèves sensibilisés.

Les agents de prévention sont également intervenus lors de 42 séances dans 8 accueils de loisirs ou structures associatives pour 306 enfants sensibilisés.

Les thématiques abordées sont le tri et le recyclage, le réemploi du textile, le compostage ou encore la fabrication de produits faits maison.

4.2. Animations grand public

Au-delà des ateliers « Stop Déchets » (programme reconduit chaque année depuis 2022) et de la collaboration dans le cadre du festival Vol des Cigognes organisé par la compagnie de théâtre Les Farfadets, les agents de prévention ont également développé, en 2025, un partenariat avec les Maisons de Jeunes et de la Culture (MJC) du territoire afin de pouvoir proposer des ateliers « parents-enfants ». En 2025, 16 animations grand public ont été organisées et 145 personnes y ont participé.

Les thématiques abordées sont les cosmétiques et produits ménagers faits maison, le réemploi des textiles, le tri et le recyclage, la cuisine, le jardinage et le compostage.

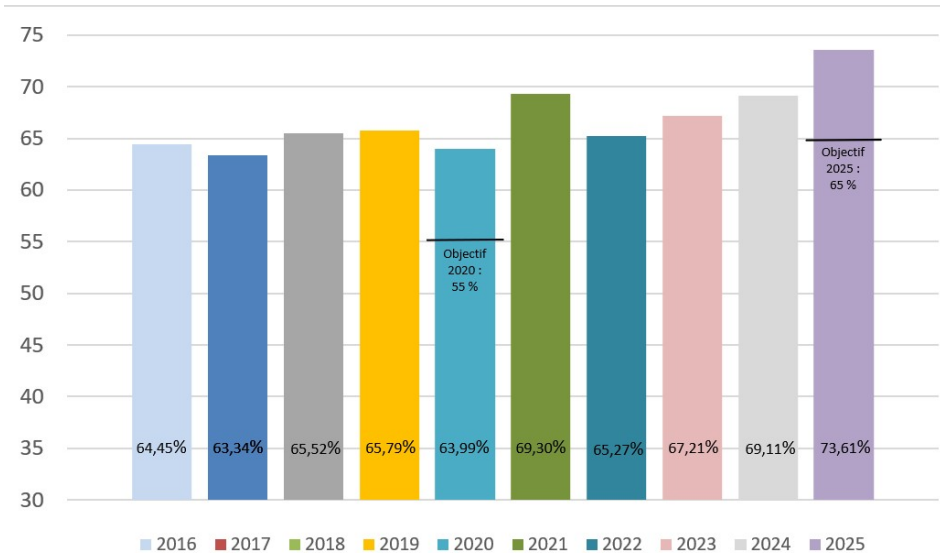


En parallèle des animations jeunesse et grand public, le service a intensifié la communication auprès des usagers (sensibilisation en porte-à-porte), des associations et des agents et élus des communes membres (livraison d'équipements de tri « Hors foyer »).

4-3. Augmenter le taux de recyclage des déchets (non dangereux non inertes)

Il prend en compte tous les tonnages collectés : emballages hors refus, papiers, verre et tous les déchets provenant des déchèteries sauf les non-recyclables, inertes (gravats et gravats plâtrés) et dangereux (DMS, DDS, huile de vidange, batteries, piles, extincteurs, cartouches encre, DEEE, lampes et néons).

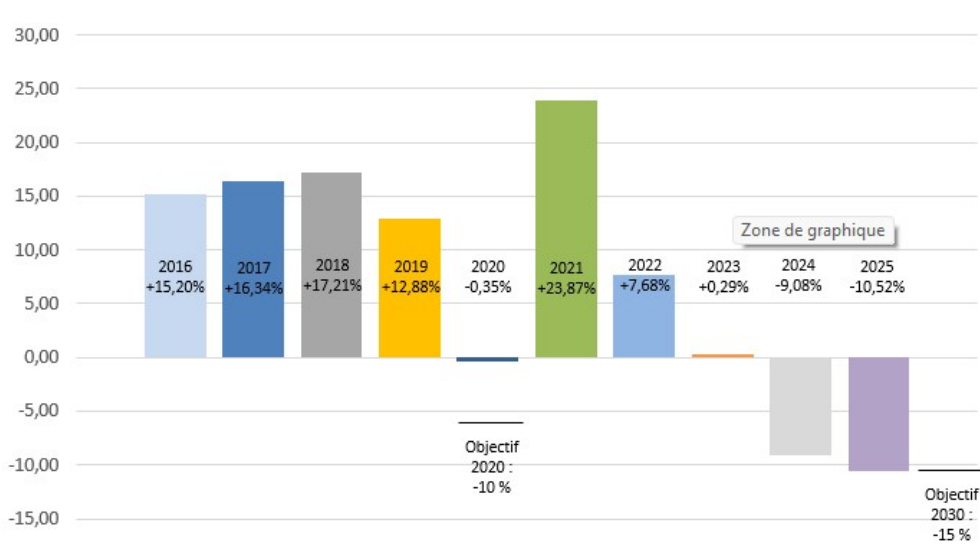
Taux de recyclage 2025 Charlieu-Belmont Communauté	73.61 %	Loi AGECE Objectif 2020 : 55 % / Objectif 2025 : 65 %
---	---------	--



4-4. Réduire la production de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)

Les DMA regroupent tous les déchets collectés y compris les inertes. En 2025, nous avons produit 11 484.46 tonnes de DMA (contre 11 670.21 en 2024), soit un ratio de 490.79 kg par habitant (contre 497.47 kg en 2024).

Evolution DMA 2025 Charlieu-Belmont Communauté	- 10.52 %	Loi AGECE, par rapport à 2013 (*): Objectif 2020 : - 10 % / Objectif 2030 : - 15 %
---	-----------	---

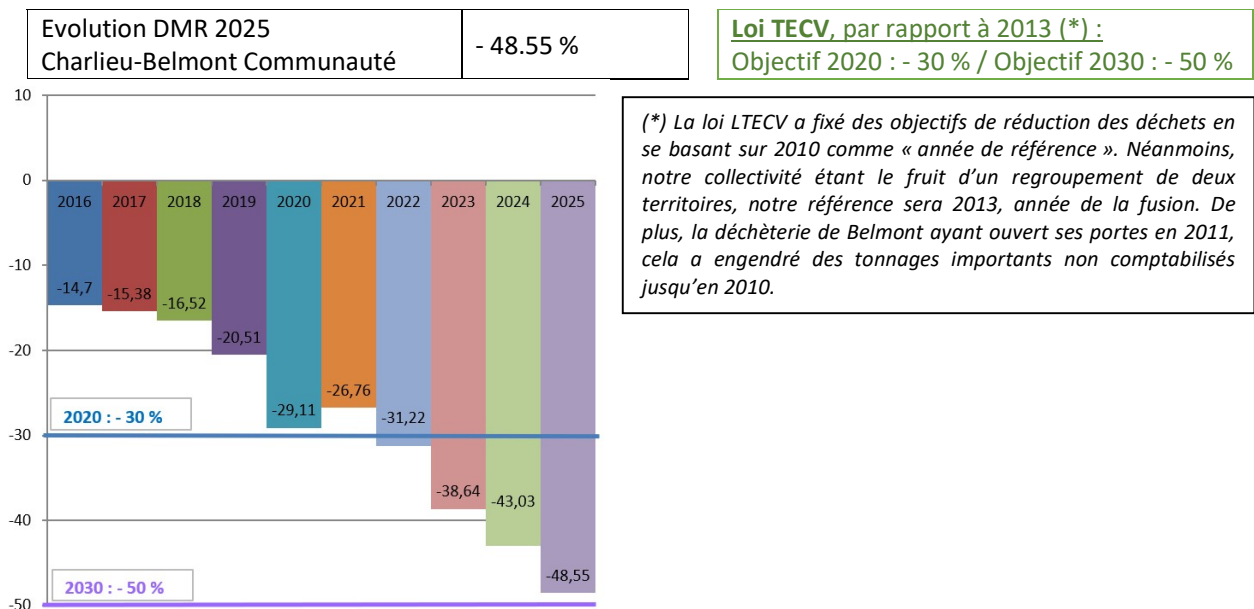


(*) La loi AGECE a fixé des objectifs de réduction des déchets en se basant sur 2010 comme « année de référence ».

Néanmoins, notre collectivité étant le fruit d'un regroupement de deux territoires, notre référence sera 2013, année de la fusion. De plus, la déchèterie de Belmont ayant ouvert ses portes en 2011, cela a engendré des tonnages importants non comptabilisés jusqu'en 2010.

4-5. Diminuer la production de DMR (Déchets Ménagers Résiduels)

Les DMR comprennent les déchets traités en centre d'enfouissement (OMR et encombrants déchèteries). En 2025, nous avons produit 2 556.04 tonnes de DMR (contre 2 829.94 en 2024), soit un ratio de 109.23 kg par habitant (contre 120.66 kg en 2024).



5/FINANCEMENT DU SERVICE : la Redevance Générale Incitative

Le produit de la redevance générale incitative (RGI) permet d'équilibrer le budget annexe dédié aux déchets ménagers et assimilés après intégration de tous les coûts (collecte et traitement, gestion déchèteries, gestion des dépôts illicites) et déduction de toutes les recettes (subventions d'exploitation, revente de matériaux, accès à la déchèterie par les professionnels).

Que finance la redevance ?



Les tarifs ont été modifiés à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit (valeurs de base) :

- Participation usager : 68 €
- Coût au litre du forfait usager : 0.508 € le litre
- Coût au litre collecté dans le forfait : 0.0207 € le litre
- Coût au litre collecté en dehors du forfait facturé par tranches progressives

Deux campagnes annuelles de facturation sont effectuées :

- En avril, 50 % du montant minimum dû
- En octobre, 50 % du montant minimum dû

Cette nouvelle tarification permet de rendre la redevance davantage incitative, avec notamment une baisse du volume inclus dans le forfait et l'instauration, pour les particuliers et les administrations, d'un forfait déchèteries de 36 passages par an et par foyer (1 € /passage supplémentaire).

La première facturation s'est faite en avril 2025, puisque les levées supplémentaires sont toujours facturées en avril de l'année suivante. Le service a recensé 714 appels d'usagers durant cette campagne de facturation.

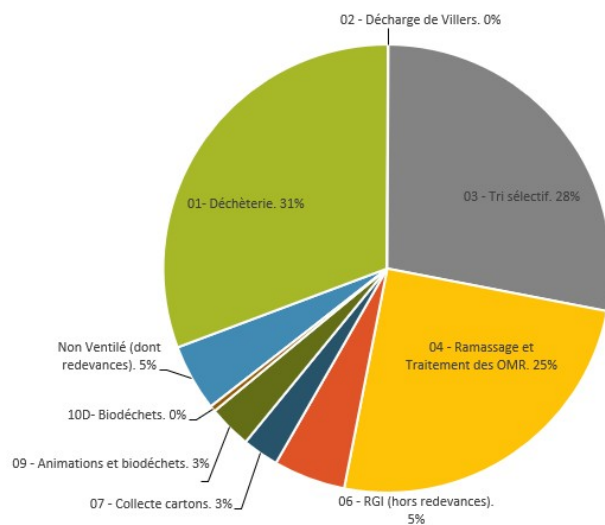
6/COÛTS DU SERVICE EN 2025

	Coûts de collecte 	Coûts de traitement 
 Ordures ménagères	431 499,13 € 433 119.98 € en 2024	290 269,13 € 290 742.65 € en 2024
 Emballages	319 572,19 € 244 211.25 € en 2024	284 317,37 € 253 762.32 € en 2024
 Verre	50 400,80 € 43 260.71 € en 2024	0 €
 Papiers	16 758,91 € 13 139.76 € en 2024	0 €
 Déchèteries	74 857,91 € 104 614.82 € en 2024	127 689,92 € 296 346.68 € en 2024
 Cartons	71 370,98 € 71 370.78 € en 2024	5 109,40 € 5 020.97 € en 2024
TOTAL	964 459,92 € 909 717.30 € en 2024	707 385,82 € 845 872.62 € en 2024

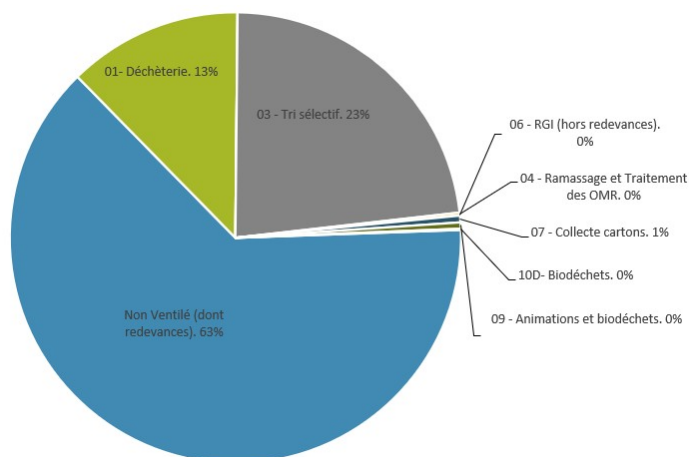
7/BILAN FINANCIER

✓ Section fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



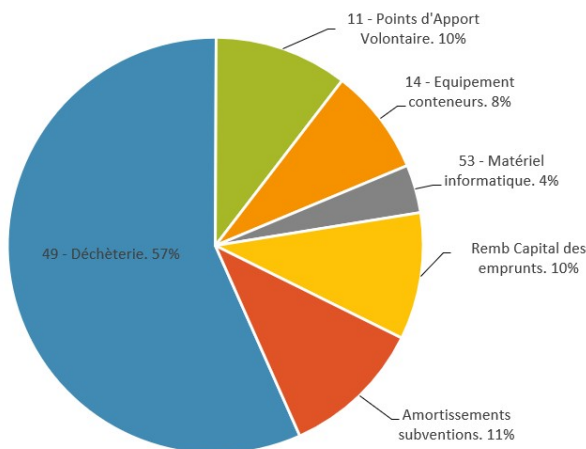
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



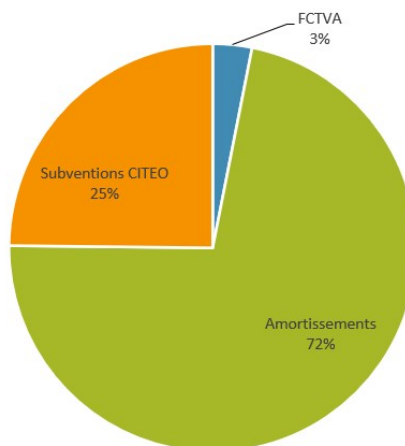
CA 2025	Dépenses	Recettes
Non Ventilé (dont redevances)	140 596.84	1 920 116.85
Déchèterie	894 875.74	379 620.09
Décharge de Villers	900.00	0.00
Tri sélectif	813 311.84	700 324.77
Collecte et traitement des Ordures ménagères	728 246.96	6 071.57
RGI (hors redevances)	151 021.57	480.00
Collecte cartons	76 392.15	14 571.11
Animations et biodéchets	12 092.04	2 640.00
Total	2 908 221.55	3 037 466.29
Excédent reporté 2024		981 006.84

✓ Section investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025



CA 2025	Dépenses
Déchèteries	100 265.04
Points d'Apport Volontaire	18 342.36
Equipement conteneurs	14 637.79
Matériel informatique	6 612.14
Remb Capital des emprunts	17 418.53
Amortissements subventions	19 471.00
Total	176 746.86

CA 2025	Recettes
FCTVA	9 005.66
Amortissements	209 104.72
Subventions CITEO	72 028.95
Total	290 139.33
Excédent reporté 2024	174 137.86

PERSPECTIVES 2026 :

- Terminer le déploiement des équipements de pré-collecte « Hors foyer » sur l'espace public ;
- Etudier l'implantation de caméras de vidéo-surveillance mobiles à proximité de Points d'Apport Volontaire afin de lutter contre les dépôts sauvages ;
- Amorcer l'étude de la loi sur l'eau dans le cadre du projet de réaménagement de la déchèterie de Pouilly-sous-Charlieu ;
- Etudier la construction d'un bâtiment réservé aux agents et véhicules de service à la déchèterie de Pouilly-sous-Charlieu ;
- Déployer une nouvelle signalétique en déchèteries.



Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant qu'il est présenté à l'assemblée délibérante et destiné notamment à l'information des usagers.